

---

**RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME  
DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

À une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, tenue à l'Hôtel de Ville, au 5801 boulevard Cavendish, le mercredi 20 novembre 2024 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B., président

La conseillère Dida Berku, B.D.C.

Le conseiller Lior Azerad

Le conseiller Sidney Benizri

Le conseiller Mike Cohen, B.A.

Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.

Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.

Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA

La conseillère Andee Shuster

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**

M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, Directeur général

M<sup>e</sup> Pascalie Tanguay, Directrice des services juridiques et greffière

ATTENDU QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de réviser le plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'article 84 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le plan d'urbanisme peut comprendre un plan particulier d'urbanisme pour une partie du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en même temps qu'un dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2024;

À la séance extraordinaire du conseil du 20 novembre 2024, le conseil municipal décrète :

1. Le *Plan d'urbanisme n° 2474 de la Ville de Côte Saint-Luc* est remplacé par le Plan d'urbanisme de la Ville de Côte Saint-Luc intitulé : « *Ville de Côte Saint-Luc, connectée* » et lequel comprend le *Plan particulier d'urbanisme pour le secteur central de Côte Saint-Luc* qui en fait partie intégrante.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

**PROJET**

---

**ANNEXE « A »**

PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

– PLAN PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR CENTRAL DE CÔTE SAINT-LUC

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2641**

---

**RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME  
DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

ADOPTÉ LE :

EN VIGUEUR LE : \_\_\_\_\_

**PROJET**